Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/06380-5
modifie **l'avis** n° FR/2026/06380-4

Avis mis à jour

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/06380-5

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Article R-4311-1 du code des transports

Insuffisance de la ressource en eau

Localisation A

Canal latéral à la Loire

PK de début : 125.580 | Ecluse 26 de l'Aubois
PK de fin : 156.630 | Ecluse 33 de Thauvenay

Du 06/07/2026 à 09h00
Au 25/10/2026 (date estimée)

Mouillage limité
Limité à 0.70 mètre(s)

Localisation B

Canal latéral à la Loire

PK de début : 110.380 | Ecluse double n°21-22 du Guétin
PK de fin : 115.990 | Ecluse 24 de Laubray

Du 29/07/2026 à 10h00
Au 25/10/2026 (date estimée)

Mouillage limité
Limité à 0.80 mètre(s)

Localisation C

Canal latéral à la Loire

PK de début : 165.580 | Ecluse 34 de Bannay
PK de fin : 182.250 | Ecluse 38 de Maimbray

Du 03/08/2026 à 09h00
Au 25/10/2026 (date estimée)

Mouillage limité
Limité à 0.70 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les navigants sont informés qu'en raison des conditions hydrologiques de l'Allier et de l'impossibilité d'alimenter le canal latéral à la Loire, les côtes des biefs décroient avec un risque, à terme, d'échouage de l'ensemble des bateaux stationnés sur le linéaire.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Direction territoriale Centre Bourgogne

SERVICE_TEL SERVICE_MAIL

Prénom NOM

